

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

TUNINVEST SICAR

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

La société Tuninvest SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2015.

Revenus

Revenus par catégorie	Tr.2 2015	Tr.2 2014	Tr.1+2 2015	Tr.1+2 2014	Exercice 2014
1- REVENUS	853 264	600 198	901 341	697 643	845 110
Revenus des participations	803 449	569 252	803 449	569 252	622 888
Plus values sur cession d'actions	0	0	0	0	
Dividendes	803 449	569 252	803 449	569 252	622 888
Intérêts	0	0			
Autres revenus					
Revenus des placements	49 815	30 946	97 892	128 391	222 222
Plus values sur cession d'actions Sicav	42 815	30 581	88 922	80 583	170 745
Dividendes (actions Sicav)	2 413		2 753	47 416	47 416
Autres revenus	4 587	365	6 218	392	4 061
Autres revenus (études et prestations de services)					
2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES, DONT	1 508	0	1 508	28 357	27 439
Frais sur titres de participation					
Frais sur titres de placement					
Pertes sur cession des titres de placement (Sicav)	1 508		1 508	23 091	27 439
Moins Value latente sur titres Sicav			0	5 266	
3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS EN	0	0	7 215 839	7 340 461	7 449 080
Capital social			966 000	966 000	966 000
Autres fonds propres			6 249 839	6 374 461	6 483 080
Actions rachetés					

Désinvestissements

Catégorie des projets et secteurs d'activité	Nombre de projets					Montants en dinars			
	Tr.2 2015	Tr.2 2014	Tr.1+2 2015	Tr.1+2 2014	Exercice 2014	Tr.2 2015	Tr.2 2014	Tr.1+2 2015	Exercice 2014
Nouveaux promoteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole									
Secteur industriel									
Secteur des services									
Secteur touristique									
Restructuration, mise à niveau, privatisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole									
Secteur industriel					0				0
Secteur des services									
Secteur touristique									
Autres projets	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole									
Secteur industriel									
Secteur des services									
Secteur touristique									
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Portefeuille d'investissement de la société TUNINVEST SICAR

Portefeuille d'investissement par zone géographique	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			
	Nombre		Montant	
	Au 30-06-2015	Au 31-12-2014	Au 30-06-2015	Au 31-12-2014
Tunis	7	7	2 586 297	2 586 297
Sfax	3	3	1 119 872	1 119 872
TOTAL	10	10	3 706 169	3 706 169

VALEUR COMPTABLE NETTE			2 846 069	2 846 069
-------------------------------	--	--	------------------	------------------

Portefeuille d'investissement par secteur	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			
	Nombre		Montant	
	Au 30-06-2015	Au 31-12-2014	Au 30-06-2015	Au 31-12-2014
Secteur industriel et textile	4	4	1 697 586	1 697 586
Secteur des services	5	5	2 003 583	2 003 583
Industries Chimiques & Pharmaceutiques	1	1	5 000	5 000
TOTAL	10	10	3 706 169	3 706 169

- 1- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 2^{ème} trimestre 2015 sont d'ordre comptable après audit ;
- 2- Le rapport n'est pas basé sur des estimations,
- 3- Suite au contrôle fiscal dont Tuninvest Sicar a fait l'objet au titre des exercices 1998 à 2007, l'administration fiscale a confirmé par un arrêté de taxation d'office en date du 1er septembre 2010 le montant de sa notification initiale de 2.743.838 dinars en date du 22 décembre 2008. Il convient de noter que ce montant n'a pas été provisionné sur les comptes de Tuninvest Sicar,

Tuninvest SICAR a décidé de faire un recours en opposition devant le tribunal de première instance de Tunis, aucun jugement n'a été prononcé.

Une récente prise de position par l'administration fiscale renforce en substance les arguments en faveur de la société sur le décompte du délai de prescription et sur la prise en compte de l'adéquation du portefeuille avec le catalogue réglementaire d'investissement de la Sicar libération par libération,

Tuninvest Sicar a de ce fait sollicité l'administration fiscale pour un règlement à l'amiable du dossier qui est actuellement au contentieux. Ceci devrait ; le cas échéant ; aboutir à une baisse substantielle du montant réclamé,

En date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a rendu son jugement confirmant la taxation d'office, après la révision du montant réclamé qui a été ramené de 2.743.838 dinars à 2.459.579 dinars. Tuninvest Sicar a décidé d'interjeter appel et de continuer à solliciter l'administration fiscale pour un règlement à l'amiable conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2014 et eu égard à la prise de position fournie par l'administration fiscale en février 2014.